



ADMISSIONS - Cotisation Stage (candidat.e.s au titre)

1. Le Secrétaire de l'Ordre transmet à tou.te.s les candidat.e.s en urbanisme de l'Ordre, au moins 30 jours avant la date où la cotisation annuelle devient exigible, un avis indiquant le montant de cette cotisation de même que la date où elle est due (année financière du 1^{er} avril au 31 mars).
2. Un.e candidat.e en retard dans le paiement de sa cotisation sera avisé.e que son stage est suspendu jusqu'au paiement de sa cotisation.
3. Un.e candidat.e qui inscrit un premier stage après la date où la cotisation devient exigible pourra payer sa cotisation au prorata du nombre de mois restant à courir dans l'année financière (cf. tableau détaillé ci-dessous).
4. Un.e candidat.e qui devient urbaniste (membre) en cours d'année financière pourra bénéficier d'un crédit du montant de la cotisation de membre au prorata du nombre de mois restant à courir dans l'année financière.

TABLE DE COTISATION ANNÉE 2024-2025

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars
COTISATION	382,70 \$	350,81 \$	318,92 \$	287,03 \$	255,13 \$	223,24 \$	191,35 \$	159,46 \$	127,57 \$	95,68 \$	63,78 \$	31,89 \$
TPS	19,14 \$	17,54 \$	15,95 \$	14,35 \$	12,76 \$	11,16 \$	9,57 \$	7,97 \$	6,38 \$	4,78 \$	3,19 \$	1,59 \$
TVQ	38,17 \$	34,99 \$	31,81 \$	28,63 \$	25,45 \$	22,27 \$	19,09 \$	15,91 \$	12,72 \$	9,54 \$	6,36 \$	3,18 \$
TOTAL	440,01 \$	403,34 \$	366,67 \$	330,01 \$	293,34 \$	256,67 \$	220,00 \$	183,34 \$	146,67 \$	110,00 \$	73,33 \$	36,67 \$

Note : La date du début de stage déterminera le montant de la cotisation.